



DEMANDE DE VISA COTE D'IVOIRE

Date de dernière mise à jour : 28/09/11

Le consulat a mis en place la délivrance de visa biométriques.
La présence de l'intéressé est obligatoire – prendre les renseignements et rendez-vous à l'Ambassade sur le site www.snedai.com

L'intéressé doit se déplacer

Nous pouvons juste faire le retrait – Pour cela, veuillez nous faire parvenir le reçu consulaire original, une procuration ainsi que le Bon de commande VSI rempli en 2 exemplaires

Les retraits de visas étant faits tard le soir, aucune livraison ne expédition ne peut avoir lieu le jour même

	Tous ressortissants
Délai	Le délai sera communiqué à l'enregistrement du formulaire (Attention : prévoir en plus les délais d'acheminement)
Documents à fournir	Liste des documents à fournir pour l'obtention du visa sur www.snedai.com
Pour le retrait	<input type="checkbox"/> Bon de commande VSI x2 <input type="checkbox"/> Reçu consulaire
Visa de service	<input type="checkbox"/> Bon de commande VSI x2 <input type="checkbox"/> Passeport de service <input type="checkbox"/> Note de service <i>Visa valable 3 mois pour entrées multiples</i>
Prestation VSI	71.76 €

VSI sas – 19/21 avenue Joffre 93800 Epinay sur Seine – Tél. : 08.26.46.79.19
www.vsi.1er.fr – vsi1er@wanadoo.fr

